Message que M. Manuel Valls, ministre de l'intérieur, adressé aux sapeurs-pompiers de France à l'occasion de la Sainte-Barbe 2012.

(4 décembre 2012)

Vous fêtez, aujourd'hui, Sainte-Barbe, votre patronne, et je tiens à m'associer à vous, en cette occasion traditionnelle.

Ce moment de convivialité, détaché de vos obligations opérationnelles, est l'occasion de vous redire toute l'estime et la reconnaissance que la Nation vous porte pour votre engagement au service des autres.

Cet engagement a coûté la vie à 11 sapeurs-pompiers au cours de l'année 2012. Je renouvelle aux familles et aux proches de vos collègues, disparus en portant secours, tout mon soutien et toute ma compassion.

Ces 11 sapeurs-pompiers, comme ceux tombés avant eux, sont des exemples de courage et de dévouement. Nous ne les oublierons jamais.

Cette journée de Sainte-Barbe est aussi pour vous l'occasion de rappeler les valeurs fondamentales qui vous rassemblent. Le don de soi, le sens du service, l'esprit d'équipe sont autant de qualités que vous exprimez à titre individuel comme à titre collectif.

L'année 2012 a été marquée, une fois de plus, par une activité intense. Vous avez su faire preuve d'adaptation face aux risques multiples et aux sollicitations nombreuses qui vous sont adressées sur l'ensemble de nos territoires.

Dans les interventions du quotidien comme lors des opérations d'envergure, vous contribuez à faire vivre notre idéal républicain de fraternité et de solidarité.

Lors du congrès de la fédération nationale des sapeurs-pompiers de France à Amiens, j'ai souligné les atouts de notre système de sécurité civile, associant État et collectivités territoriales.

Il nous appartient, collectivement, de le défendre et de le perfectionner, afin que vos conditions d'intervention soient améliorées.

La promotion et le développement du volontariat, véritable socle de nos services d'incendie et de secours, sont des enjeux qui doivent nous mobiliser.

D'ici quelques semaines, le conseil national des sapeurs-pompiers volontaires tiendra sa réunion inaugurale et les derniers textes d'application de la loi du 20 juillet 2011 relative à l'engagement des sapeurs-pompiers volontaires auront été publiés.

Par ailleurs, et afin de faciliter leur emploi au sein des SDIS, la formation des équipiers sapeurs-pompiers volontaires sera assouplie et adaptée en 2013. Tous les outils permettant de valoriser cet engagement citoyen seront alors en place.

Une attention particulière devra également être portée en direction des jeunes de tous horizons, afin qu'ils rejoignent vos rangs.

Il revient, enfin, à votre encadrement de s'engager personnellement et avec détermination dans la consolidation d'un cadre de travail de haute qualité sur le plan matériel comme sur le plan du bien-être professionnel.

Ce sont les conditions essentielles de l'amélioration de la sécurité des interventions. Ce sont également de puissants facteurs de cohésion et de motivation pour les équipes soumises à la pression de l'événement et aux dangers de leur métier.

À chacune et chacun d'entre vous, à vos familles qui soutiennent votre vocation, je souhaite une excellente fête de Sainte Barbe.